

PORTER A CONNAISSANCE

La Politique Agricole Commune (PAC) reste un des enjeux majeurs de l'Europe. Elle est un des piliers de la Construction Européenne. Après des débuts triomphants, elle connaît aujourd'hui une phase d'incertitudes liées à des difficultés budgétaires, amplifiées par l'arrivée de nouveaux membres dont les situations sont très diverses.

En plus des effets liés à la PAC, l'agriculture française a connu de profondes mutations qui ont impacté aussi bien la production, que les exploitations, les métiers et la manière d'aborder le métier d'exploitant, le statut de l'agriculteur au sein de la société, les coûts de production et la qualité des produits. Face à ces profonds changements, les exploitants ont dû s'adapter parfois en anticipant, parfois en subissant les évolutions.

Ainsi, comme toute la France, le département de l'Oise s'est modernisé même si le type de culture est resté en partie spécifique au territoire, en fonction des sols et du climat. Cette spécificité a tendance à disparaître peu à peu grâce aux évolutions et progrès techniques, très importants, de ces cinquante dernières années.

Dans le département de l'Oise, la taille des exploitations s'est accrue, notamment avec les regroupements d'exploitations et l'activité s'est modernisée. Les cultures de céréales sont prépondérantes avec une production destinée pour une large part aux industries agroalimentaires (IAA).

Le département de l'Oise bénéficie de conditions qui font de son territoire un des plus compétitifs et dynamiques du pays au niveau agricole. Environ 70% de la surface du sol de l'Oise est dédiée à l'agriculture. Néanmoins, celle-ci a tendance à diminuer face à la pression foncière. Par rapport à 2004, le prix moyen des propriétés non bâties a augmenté de 4%, soit 5 840 euros à l'hectare.

Les données structurelles du département laissent apparaître une diminution du nombre d'actifs agricoles, toutes catégories confondues. La population agricole familiale comptait 13 461 personnes en 2000, dont 7 010 actifs sur l'exploitation. Les salariés agricoles permanents étaient au nombre de 1 920, à la même date. Ces chiffres ont quasiment été divisés par deux depuis 1979.

Le nombre d'exploitations agricoles a suivi la même tendance et a fortement diminué depuis l'exode rural du début du XX^{ème} siècle. En 2005, l'Oise comprenait 3 805 exploitations pour une Surface Agricole Utile moyenne d'environ 97 hectares. Pour cette SAU totale, on estime que 6 660 actifs sont nécessaires à temps complet sur les exploitations.

En terme de cultures, le territoire s'est spécialisé autour des céréales (blé tendre, orge, maïs...), des oléagineux (colza, soja, poix...), des pommes de terre et des betteraves destinées à l'industrie sucrière.

Il existe aussi une production de légumes frais (petits pois, haricots verts, champignons, salades...) largement destinée aux conserveries.

Les animaux sont également présents (bovins et ovins), avec une orientation plus marquée vers la production laitière. En 2005, 1 874 hectolitres de lait ont été produits.

On note par contre la diminution des prairies naturelles qui ont été réduites de 27 % en 15 ans (en 1989 de 48 740 ha à 35 200 ha en 2004) et que l'on s'efforce de protéger dans le cadre de la PAC (obligation de maintien de ces prairies).

A l'heure actuelle, un nouveau débouché apparaît : les biocarburants et la production de biomasse. Une partie des productions de colza, et dans une moindre mesure celles de betteraves à sucre, s'orientent vers cette nouvelle voie.

Agriculture Durable

Un Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le PRAD de la Picardie a été approuvé le 18 février 2013 et est téléchargeable sur le <u>site internet de la DRAAF</u>.

Recensement Général Agricole

Le recensement général agricole (RGA) est prescrit par une recommandation de la FAO qui prévoit sa réalisation chaque décennie et au niveau communautaire par le règlement n°1467/96 du Conseil du 17 décembre 1996. En France, le dernier RGA a eu lieu en l'an 2000. Les recensements de l'agriculture précédents avaient eu lieu en 1970, 1979 et 1988. Cette opération de grande ampleur répond aux besoins nombreux d'informations à des niveaux géographiques fins : commune, canton, région agricole. Le recensement consiste en une enquête auprès de chaque exploitant agricole portant sur les caractéristiques de l'exploitation agricole, superficies, cheptel, matériel, sur son environnement économique, sur l'activité exercée sur ces unités et sur la population vivant ou travaillant sur l'exploitation agricole.

La surface Agricole Utile (SAU) déclaré à la PAC 2011, soit 671 hectares, en baisse depuis le RGA 2000 (861 hectares) - Sources : RGA 2000 et déclarations de la PAC 2009. Les référentiels sont différents, mais la variation ainsi calculée est toutefois significative.



Recensement agricole 2000 - Fiche comparative 1979 - 1988 - 2000

Région: 22 - PICARDIE

Canton: 31 - RESSONS-SUR-MATZ Département : 60 - OISE

Région agricole : 043 - NOYONNAIS Zone défavorisée : 0 - Hors zone

Commune: 191 - CUVILLY

1. Généralités Population totale en 1990* en 1999*

861 ha 715 ha 970 ha Massif: 0 - Hors zone Superficie totale*
Superficie agricole utilisée communale (7)
Superficie agricole utilisée des exploitations (1) 465 540

2. Taille moyenne des exploitations

* Source : INSEE, DGI

		Exploitations		Superficie agricole u	gricole utilisée moyenne (ha) ('	inne (ha) (1)
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles (2)	O	O	8	O	U	111
Autres exploitations	O	O	8	O	O	26
Toutes exploitations	12	13	Ŧ	64	49	88
Exploitations de 100 ha et plus	8	n	8	165	156	211

3. Superficies agricoles

			- Charles		,	() (pi) compand	
	_	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie agricole utilisée		12	12	11	762	871	920
Terres labourables		12	12	7	673	803	924
dont céréales	361	11	12	Ξ	405	519	584
Superficie fourragère principale (3)		12	σ	60	135	88	09
dont superficie toujours en herbe		12	6	80	88	89	46
Blé tendre		7	7	7	299	301	380
Orge et escourgeon		σ	7	80	69	133	115
Mais-grain et maïs semence		O	10	Ø	45	83	06
Betterave industrielle		11	11	1	165	144	135
Pois protéagineux				7	1	:	65
Pommes de terre de conservation		O	8	O	G	24	O

4. Cheptel

	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	6	7	9	373	254	206
dont total vaches	80	7	5	156	129	87
Total volailles	7	5	U	164	119	O
Vaches laitières	80	4	O	156	02	O
Total ovins	S	O	0	O	S	0
dont brebis mères	O	O	0	O	O	0
Total porcins	U	0	0	O	0	0
dont truies mères	0	0	0	0	0	0
Lapines mères	S	8	O	24	o	U
Poules pondeuses		5	U	•	53	O
Poulets de chair et coqs	4	4	0	52	41	0

5. Moyens de production

	=	Exploitations	120	ng (eu b	Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)	c été)
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie en fermage	11	11	11	581	534	691
Tracteurs	1	12	7	29	34	27
dont tracteurs de 135 ch DIN et plus		e	O	:	5	U
Moissonneuse-batteuse	9	80	9	5	80	9
Presse à grosses balles		O	O		O	0
Superficie imiguée	O	O	O	O	O	O
Superficie drainée par drains enternés	0	4	4	0	124	139

ts
E I
ë
9
9
S
es
P
ē
0
ati
oit
g
ê
P
efs
ch
S
ŏ
ge
A
ø

		Effectif	
	1979	1988	2000
Moins de 40 ans	3	8	O
40 à moins de 55 ans	9	69	
55 ans. et plus	3	89	5
Total	12	41	12

7. Population - Main d'œuvre

Effectif ou UTA (4)

25	1979	1988	2000
Chefs et coexploitants à temps complet	o	11	7
Pop. familiale active sur les expl. (5)	26	22	14
UTA familiales (4)	21	16	10
UTA salariés (4) (6)	O	ις,	0
UTA totales (y c. ETA-CUMA) (4)	. 26	21	15
Salariés permanents	G	'n	0

8. Statut

	1979	1988	2000
Exploitations individuelles	. 12	11	6

9. Divers

S : superficie (ha) SD : superficie développée (ha)		S ou SD	
	1979	1988	2000
Maïs fourrage et ensilage (S)	16	15	13
Pomme de terre de féculerie (S)	U	0	0
Colza grain et navette (S)	0	42	O
Haricot vert (SD)	U	0	0
Petit pois (SD)	O	0	0

- (1) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de cette commune.

 (2) Exploitations dont le nombre d'UTA (4) est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé.

 (3) Somme des fourtages et des superficies toujours en herbe.

 (4) Une unité de travail annuel (UTA) est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année. Précisions méthodologiques

- on the position and active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation. (6) Il s'àgrit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants.

 (7) Les superficies renseignées ici sont celles qui sont localisées sur la commune

- Signes conventionnels ... Résultat non disponible c Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique

Valeur vénale des terre

La commune de Cuvilly fait partie de la petite région agricole du Plateau Picard.

La valeur vénale des terres en 2007 figure dans le document ci-après.

Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles en 2007 pour les terres agricoles d'au moins un hectare, libres à la vente

		·	TE	ERRES LABOURABLE	ES			Р	RAIRIES NATURELLI	ES	(euros à l'hectare
	60-Oise			2007		9			2007		
		Rappel	Domi-	mini	maxi	%	Rappel	Domi-	mini	maxi	%
Si Si	(petites) régions agricoles	2006	nante	9		07/06	2006	nante			07/06
	4	6 390	7 020			. 40	5 400				_
041	PAYS DE THELLE	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 10 + 14	5 480 5 480	5 900 5 900		6 560	+8
042	CLERMONTOIS	6 050	6 900	3 350			5 480	5 900			
043	NOYONNAIS	5 450	6 000	3 800	10 000		5 480	5 900			
327	PLATEAU PICARD	7 120	7 620	3 500	10 700		5 480	5 900			+8
328	SOISSONNAIS	5 450	6 000	3 800	10 000	+ 10	5 480	5 900			+8
329	VALOIS ET MULTIEN	6 400	7 100	5 610	8 400	+11	5 480	5 900	3 600	6 560	+8
330	VEXIN FRANÇAIS	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+8
331	PAYS DE BRAY	5 440	6 000	3 900	7 600	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+8

(1) Les estimations des prairies ont été réalisées au niveau départemental à partir de 2006.

Source : Agreste - Enquête sur la valeur vénale des terres agricoles.

La valeur vénale moyenne des terres en 2011 à l'échelle de la PRA du Noyonnais/Soissonnais est de 6 560 Euros/hectare, en retrait par rapport à la moyenne départementale (Source : Guide des sols de l'Oise – ISAB, Chambre d'Agriculture de l'Oise - 1997).

Proximité des exploitations agricoles

L'article L 111-3 du code rural a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et les habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ces distances d'éloignement visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations. Ces distances sont fixées par le règlement sanitaire départemental ou la législation sur les installations classées.

Le respect de ces distances peut ne pas être appliqué aux extensions de constructions existantes et une distance inférieure peut être autorisée, par dérogation, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte de spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme et dans les parties actuellement urbanisées. Il convient de localiser par cartographie les bâtiments agricoles soumis à ces contraintes de distance d'implantation pour la prise en compte de l'article L 111-3 du code rural.

Il convient aussi de localiser les sièges d'exploitation ainsi que les plans d'épandage d'effluents d'élevage et de boues de stations d'épuration.

Économie du foncier et mitage des zones agricoles

Treize exploitations ont fait une déclaration au titre de la PAC en 2010.

La dominante agricole de la commune est la production de grandes cultures et de betteraves. La part des terres labourables par rapport à la SAU est de 85%.

La valeur agronomique des sols est étroitement liée au type de sol. Les terres du type « argile humide » ou « sable gris » sont dominantes sur les plateau et versant nord de cette PRA. Les rendements potentiels des « argile humide » sont de 95 quintaux/hectare en sol drainées pour le blé (8 années sur 10) et 80 à 85 quintaux/hectare en sol non drainées. Pour les rendements potentiels des "sables gris" ces rendements sont plutôt faibles: 70 quintaux/hectare (8 années sur 10). Au sud, des sols du type « argilo calcaire » sont identifiés (données non disponible). (Source : Guide des sols de l'Oise – ISAB, Chambre d'Agriculture de l'Oise - 1997).

Les espaces agricoles mais aussi naturels avec la forêt, les haies, les zones humides, les jachères, etc. ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement – filtrage de l'eau, réduction de CO2, biodiversité (ex : les abeilles).

Ils valorisent les zones urbaines offrant aux habitants un cadre de vie de qualité.

Le PLU doit prendre en compte cette préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport. Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole. Afin d'éviter au maximum le mitage sur ces espaces, le règlement des zones agricoles A devra être restrictif et explicite quant aux modes d'occupation qui y seront autorisés et ces derniers devront être bien en rapport avec la définition de la dite zone.

Évolution des espaces agricoles

Le remembrement a été achevé le 26 octobre 2000.

Le module cartographique Cartélie, accessible sur le site internet de la DDT de l'Oise, permet de visualiser l'évolution des espaces agricoles depuis 2003 à partir du lien suivant : http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=1495 ainsi que l'évolution de l'urbanisation : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do? carte=Urbanisation&service=DDT 60.

La commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA)

Je vous invite à consulter la <u>plaquette élaborée</u> par le service de l'économie agricole de la DDT de l'Oise sur les modalités de saisine de la commission départementale de consommation des espaces agricoles.